

RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

La fermeture d'une bretelle d'accès au Pont Jacques-Cartier
Émission *C'est bien meilleur le matin*, 24 août 2005
CBF-Montréal, Première chaîne de la radio française

Le 24 août dernier, dans le cadre de l'émission *C'est bien meilleur le matin*, l'animateur René Homier-Roy recevait le directeur général des programmes – Télévision générale de Radio-Canada, M. Mario Clément, à la suite du lancement de la programmation de la nouvelle saison de programmation de la Chaîne principale de la télévision française. Avant d'entrer dans le sujet proprement dit, M. Homier-Roy a présenté M. Clément. Pour illustrer que le directeur des programmes n'était pas enfermé « dans sa tour d'ivoire », l'animateur s'est inspiré d'un article qui venait de paraître dans le journal *La Presse*, dans lequel il était question de l'engagement de M. Clément dans un comité de citoyens de Longueuil qui s'opposaient à la fermeture d'une bretelle d'accès au Pont Jacques-Cartier.

Cette présentation a duré trente secondes; l'entrevue elle-même a duré dix minutes. On pourra trouver la transcription de cette présentation en annexe de la présente.

Le 29 août suivant, le maire la Ville de Longueuil, l'Honorable Jacques Olivier, s'est adressé à l'ombudsman. Voici un extrait de sa lettre :

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il (M. Clément) a discuté avec Monsieur René Homier-Roy de la fermeture de la bretelle. Ces derniers ont non seulement tenu à mon endroit des propos choquants, mais ont également ridiculisé la position de la Ville de Longueuil de favoriser le transport en commun.

Après avoir assisté au conseil municipal du 23 août, M. Clément a accordé une entrevue au quotidien La Presse dans laquelle il remet en question les décisions et la compétence de l'administration municipale. Il est cité en tant que citoyen de Saint-Lambert, mais aussi à titre de directeur des programmes à la télévision de Radio-Canada.

Quelques jours plus tôt, M. Clément avait fait parvenir en copie conforme, un courrier électronique à monsieur Claude Gladu, président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil vraisemblablement dans le but d'exercer des pressions politiques. M. Clément a utilisé son courriel de fonction pour ce faire, comme vous le verrez ci-joint.

Je respecte le choix de M. Clément d'exercer son droit de citoyen de Saint-Lambert et de critiquer une décision de l'administration municipale qui le dérange personnellement. Cependant je suis outré et déçu du fait qu'il ait utilisé le poids et le prestige de Radio-Canada pour émettre ses critiques personnelles. La raison de ma plainte est que M. Clément utilise les tribunes qui lui sont offertes grâce à ses fonctions à Radio-Canada pour émettre des opinions personnelles. À mes yeux, cela remet en cause l'intégrité et la neutralité éditoriale de Radio-Canada...

Le 30 août, le vice-président principal de la télévision française, M. Daniel Gourd, a répondu que :

Il m'apparaît clairement que M. Clément est toujours intervenu sur ces questions à titre de citoyen et il n'a jamais fait référence à son statut ou à son association avec Radio-Canada, pas plus qu'il n'a fait usage du papier officiel à en-tête de la Société dans ses communications...

La fermeture d'une bretelle d'accès au Pont Jacques-Cartier
Émission *C'est bien meilleur le matin*, 24 août 2005

Quant au fait qu'il ait correspondu avec M. Gladu à partir de son adresse courriel au travail, M. Clément n'a pas d'adresse courriel à la maison comme la plupart d'entre nous et a donc envoyé son courrier électronique à partir de son poste de travail comme le permet nos pratiques et politiques internes.

Tout en reconnaissant que le projet de réaménagement de la place Charles-Lemoyne est un projet politiquement sensible, vous comprendrez qu'il ne me revient pas de dicter à un employé sa conduite des affaires à titre de citoyen d'une municipalité. Je ne peux également pas intervenir pour exiger de nos journalistes et animateurs de ne pas le présenter comme le directeur général des programmes s'ils le jugent approprié.

Le 20 septembre, la directrice générale des programmes de la Première chaîne de la radio, Mme Louise Carrière, a affirmé :

Qu'aucune faute n'a été commise à votre endroit et qu'aucun propos déplacé n'a été tenu à l'égard de la ville de Longueuil... À aucun moment... notre animateur ou son invité n'a dépassé les normes de bon goût qui nous régissent.

Le 9 novembre, le plaignant s'est déclaré insatisfait de ces réponses et a demandé à l'ombudsman de porter un nouveau regard sur la plainte.

La révision de l'ombudsman

L'ombudsman a écouté l'enregistrement de l'entrevue accordée par M. Clément à M. Homier-Roy.

Le mandat de l'ombudsman, c'est de « juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada », appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à www.radio-canada.ca/ombudsman).

Il y a deux volets dans ce dossier.

Le premier met en cause la conduite d'un employé de la Société Radio-Canada, monsieur Clément, dans le cadre de ses fonctions, soit par l'utilisation du poste de travail Internet mis à sa disposition, soit à titre de personne interviewée dans l'une des émissions produites par la Société. Dans ces cas, ce sont les politiques des ressources humaines qui s'appliquent et non la politique journalistique. C'est ainsi que M. Gourd a répondu qu'« il ne me revient pas de dicter à un employé la conduite de ses affaires à titre de citoyen d'une municipalité ». Il reconnaît implicitement à M. Clément le droit de se prononcer sur le sujet de la fermeture de la bretelle du Pont Jacques-Cartier dont il est question dans la présentation de M. Clément.

La fermeture d'une bretelle d'accès au Pont Jacques-Cartier
Émission *C'est bien meilleur le matin*, 24 août 2005

Bien qu'il soit directeur général des programmes de la télévision générale, M. Clément n'est ni journaliste, ni directeur général des programmes en information, auquel cas les normes de la politique journalistique concernant les activités du personnel se seraient appliquées.

L'autre volet concerne l'entrevue elle-même. Dans les faits, il s'agit non pas de l'entrevue, mais de la présentation de M. Clément. La politique journalistique définit une émission d'information comme une émission :

...dont le but premier est l'examen sérieux de questions importantes.
(NPJ, IV B, 3.3)

Il me semble évident ici que l'objectif poursuivi par l'animateur était de rapprocher le directeur général des programmes du commun des mortels : M. Clément est un citoyen comme tout le monde, qui affronte des problèmes, qui s'engage. Sur le registre de l'humour, René Homier-Roy a interpellé Mario Clément et l'a incité à émettre son opinion. Il a délibérément exagéré en utilisant des mots comme le maire a été « terrassé » par l'opposition, en suggérant de « démolir le Pont »...et M. Clément est entré dans le jeu. Était-il approprié d'utiliser l'expression « Le maire Jacques Olivier Ford »? Certains trouveront qu'il s'agit d'un manque de respect, une faute de goût, d'autres trouveront qu'il s'agit d'un clin d'œil à une réussite : après tout Ford a donné son nom à une automobile, comme Molson et Bell à un stade.

L'animateur d'une émission du matin accompagne les auditeurs au lever du jour : à mon avis, s'il n'est pas de bonne humeur, s'il est trop sérieux, il les fera fuir. L'entrevue était dans le ton.

N'en demeure pas moins que la question de la fermeture de la bretelle du Pont Jacques-Cartier est une question d'intérêt public et surtout une question controversée, comme en font foi les débats qui ont entouré ce projet. À ce sujet, la politique journalistique affirme que :

Les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification éventuelle. (NPJ, III,5)

La politique des programmes qui s'applique à l'ensemble des émissions de la Société Radio-Canada rappelle que :

Lorsque des éléments d'information sont introduits dans une émission de divertissement, les Normes et pratiques journalistiques touchant le pluralisme et l'équilibre des opinions s'appliquent, surtout si des questions controversées sont abordées. Ce principe est particulièrement pertinent dans les émissions où les participants sont invités à donner leur point de vue sur l'actualité et la politique, ou émettent spontanément des opinions sur des questions controversées.
(Politique des programmes, no. 9)

RÉVISION DE L'OMBUDSMAN

/4

La fermeture d'une bretelle d'accès au Pont Jacques-Cartier
Émission *C'est bien meilleur le matin*, 24 août 2005

Le respect de ces normes est d'autant plus nécessaire dans le contexte d'une campagne électorale. L'ombudsman déplore le fait que l'échange entre l'animateur et son invité pouvait laisser l'impression que les propos étaient à sens unique.

La politique des programmes est explicite : les normes sur le pluralisme et l'équilibre des opinions s'appliquent dans le traitement des questions controversées, dans les émissions de radio générale comme de télévision générale. C'est dire qu'il est pertinent qu'un animateur rappelle qu'il existe d'autres opinions sur la question controversée traitée ou encore qu'il souligne que plus tard dans l'émission ou au lendemain de la veille, on entendra un autre citoyen défendre un autre point de vue.

D'autres points de vue sur la question de la fermeture de la bretelle du Pont Jacques-Cartier n'ont pas été complètement ignorés; mais ce sont plutôt les émissions d'information, bulletins de nouvelles et émissions d'actualité, qui ont traité de ce sujet en profondeur et reflété ces points de vue.

L'objet de l'entrevue de René Homier-Roy n'était pas la fermeture d'une bretelle du Pont Jacques-Cartier : c'était la programmation de la nouvelle saison de la télévision française. Le sujet de la bretelle est apparu de manière accessoire, en présentation. Il faut donc d'autant plus proportionner les choses : cette brève intervention n'a probablement pas changé le cours de l'histoire. L'ombudsman estime qu'un rappel des politiques en vigueur auprès de l'équipe de production du matin suffit.

En conséquence, la plainte est rejetée.

Renaud Gilbert
Ombudsman des Services français
Société Radio-Canada

Le 23 novembre 2005

Verbatim – C'est bien meilleur le matin, 24 août 2005, 7 h 31 min 30

R.H.-R. : René Homier-Roy
M.C. : Mario Clément

R.H.-R. : C'était le grand lancement hier de la nouvelle saison de la télé de Radio-Canada gros party, bien sûr, puis toutes sortes de nouvelles intéressantes aussi. Pour en parler, je reçois le directeur général des programmes de la télé de Radio-Canada, Monsieur Mario Clément. Et Bonjour Mario!

M.C. : Bonjour!

R.H.-R. : Et pour vous montrer, vous savez on a l'impression parfois qu'un directeur des programmes, c'est quelqu'un qui vit dans une tour, qui n'est pas, bien dans le cas de Radio-Canada c'est vrai, dans une tour d'ivoire, pour vous montrer que cet homme-là a aussi d'autres préoccupations. Je vais vous citer quelque chose que j'ai lu dans le journal de ce matin - C'est Mario Clément qui parle - :

« Cette bretelle existe depuis 75 un quartier s'est créé autour des citoyens ont été placés devant un fait accompli sans être consultés je me demande par qui et comment nous sommes administrés. Un citoyen enragé!

La bretelle dont on parle...

M.C. : Oui très enragé.

R.H.-R. : ...c'était celle qui mène au Pont Jacques-Cartier.

M.C. : Exactement.

R.H.-R. : Vous habitez dans ce coin là?

M.C. : J'habite le Riverside. Donc, c'est mon chemin tous les matins depuis dix ans.

R.H.-R. : Mais vous avez triomphé. Le maire Jacques Olivier Ford a été terrassé par l'opposition.

M.C. : Momentanément, dit-on. Mais c'est un dossier que l'on va suivre de très près. Parce que cette administration-là est exaspérée par les bouchons de circulation. Imaginez ce coin-là du Pont, ce qu'ils veulent faire avec, c'est un centre ville. Ils aiment beaucoup que les gens viennent à Longueuil, mais ils n'aiment pas que les gens en sortent.

R.H.-R. : Il faudrait barrer les portes.

M.C. : Exactement Et même que Jacques Olivier Ford a déclaré hier qu'il était tanné de voir les automobiles le matin qui font la queue pour prendre les Ponts. Que les automobiles il fallait se débarrasser de ça. Qu'ils ferment tous les accès au Pont, ça serait beaucoup plus simple.

R.H.-R. : Ou démolir le Pont.

Verbatim – C'est bien meilleur le matin, 24 août 2005, 7 h 31 min 30
(suite)

R.H.-R. : René Homier-Roy
M.C. : Mario Clément

M.C. : Démolir le Pont carrément.

R.H.-R. : Vivre entre soi.

M.C. : Exactement.

R.H.-R. : Magnifique.

M.C. : Absolument très rationnel.

R.H.-R. : Vous vous ennuierez peut-être un petit peu...

R.H.-R. : Mario on va parler de votre nouvelle saison, mais avant parlons un peu de celle de cet été....